

**Conférence générale****Dix-septième session**Vienne, 27 novembre-1^{er} décembre 2017

Point 14 de l'ordre du jour

**L'ONUDI, l'égalité des sexes
et l'autonomisation des femmes****Égalité des sexes et autonomisation des femmes à l'ONUDI****Rapport du Directeur général**

Le présent document fait le point sur l'application de la résolution de la Conférence générale sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (GC.16/Res.3).

Introduction

1. Les États Membres de l'ONUDI ont pris acte de l'importance de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans la Déclaration de Lima (GC.15/Res.1), la résolution de la Conférence générale sur l'ONUDI, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (GC.16/Res.3), et la politique de l'ONUDI sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (UNIDO/DGB/(M).110/Rev.2). La Stratégie 2016-2019 concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes donne des orientations pour l'application de cette politique.

I. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités de programme

2. L'ONUDI a mis en place un système complet de suivi et d'examen destiné à vérifier si la problématique hommes-femmes est bien prise en compte dès les premiers stades de l'élaboration des projets de coopération technique. Il s'agit d'un système de classement, qu'elle applique à tous les nouveaux projets, qui permet de contrôler si les ressources financières sont affectées à des activités qui contribuent à l'égalité des sexes. Le Directeur général, qui a promis de faire de l'Organisation la championne de l'égalité des sexes au niveau international, s'est engagé à suivre la progression de l'utilisation de ce système afin d'évaluer la contribution de l'ONUDI à cette cause dans le cadre de ses programmes et projets, et d'en rendre compte. La part des programmes et projets de l'ONUDI qui contribuent de manière décisive à l'égalité des sexes a augmenté, grâce à la double stratégie adoptée par l'Organisation: une prise en compte systématique de la

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



problématique hommes-femmes dans ses activités, complétée par une promotion ponctuelle de l'égalité des sexes dans le cadre d'interventions ciblées.

3. Voici trois exemples de projets ou programmes qui contribuent à mieux prendre en compte la problématique hommes-femmes dans les domaines d'activité prioritaires de l'ONUDI: a) un projet qui vise à améliorer la résilience et à diversifier les moyens de subsistance de communautés de femmes des zones rurales par le développement de chaînes de valorisation dans l'industrie de la création. Ce projet a permis de renforcer les institutions qui proposaient des solutions durables pour répondre aux besoins des femmes travaillant dans le secteur de la création, et d'autonomiser ces femmes en les dotant de compétences techniques et d'outils de production aux différents stades de la chaîne de valorisation; b) un projet qui vise à promouvoir l'autonomisation des femmes dans l'optique d'un développement industriel inclusif et durable de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Ce projet a contribué à l'intégration des femmes dans la vie économique de sept pays, en leur permettant de recevoir une assistance technique, notamment dans le cadre d'associations professionnelles nationales de femmes, et de réaliser des investissements en suivant des formations, en cherchant et en encourageant des partenariats commerciaux et en accédant plus facilement à des financements; et c) un projet visant à promouvoir des miniréseaux fonctionnant à l'aide d'énergies renouvelables à des fins de production dans des zones rurales de Gambie. S'appuyant sur leurs compétences en matière de gestion des ressources naturelles, ce projet a permis à des femmes de se former à la conception, à l'installation et à l'entretien de systèmes photovoltaïques. Finalement, elles ont mis au point une installation capable de produire 8,3 kW d'électricité à l'aide de sources d'énergie renouvelables, dégageant ainsi des revenus et mettant à mal les stéréotypes traditionnels.

4. L'ONUDI veille à ce que les femmes participent pleinement aux activités menées pour que le développement industriel inclusif et durable devienne plus vite une réalité, et qu'elles en bénéficient. À cette fin, l'Organisation prend en compte la problématique hommes-femmes dans ses programmes de pays et son Programme de partenariat entre pays. Ainsi, les 32 programmes de pays en cours, qui ont été approuvés par le Conseil exécutif en 2016 et 2017, prennent en compte les questions d'égalité des sexes et sont assortis d'indicateurs de résultats.

5. Dans les décisions qu'il a adoptées à sa quarante-cinquième session sur les programmes et les budgets (IDB.45/Dec.11) et sur le cadre de programmation à moyen terme (IDB.45/Dec.12), le Conseil du développement industriel a recommandé, respectivement, que la problématique hommes-femmes soit mieux prise en compte et la représentation des sexes plus équilibrée dans les effectifs, et que l'égalité des sexes soit encouragée dans le cadre des activités mises en œuvre. L'ensemble d'indicateurs du cadre intégré de résultats et de performance, qui est actuellement révisé à la lumière du nouveau cadre de programmation, comprendra une analyse des disparités entre les sexes. L'ONUDI continuera d'améliorer la collecte de données en renforçant les moyens dont elle dispose pour recueillir, en 2018, des données industrielles ventilées par sexe dans les pays.

6. Pour aider ses partenaires à se doter de moyens accrus pour prendre en compte la problématique hommes-femmes dans les politiques industrielles qu'ils conçoivent et appliquent, l'ONUDI met actuellement au point, à Bahreïn, un programme de formation à l'intention des représentants de l'État et des décideurs, qui sera lancé en 2017, en même temps qu'un document technique portant sur les relations entre égalité des sexes et développement industriel.

7. Afin de montrer l'importance qu'elle accorde à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans ses activités, l'Organisation tient à faire connaître l'action qu'elle mène et les pratiques exemplaires qu'elle a adoptées à cet égard dans l'optique d'un développement industriel inclusif et durable. Ainsi, elle élabore et diffuse à grande échelle, sur des plates-formes externes, plusieurs publications en ligne, produits multimédia et articles de fond sur la question, y compris un éditorial en ligne signé du Directeur général. Elle a également mis à jour son plan de communication et ses principes directeurs en matière de médias sociaux, de manière à

prendre en compte et à promouvoir l'égalité des sexes, et elle consacre désormais une page de son site Web à la question de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

8. Une série de manifestations et de colloques ont contribué à faire mieux connaître les domaines dans lesquels des liens étroits pouvaient exister entre problématique hommes-femmes et industrialisation. Ainsi, un groupe de personnalités de haut niveau s'est réuni, dans le cadre de la troisième réunion des donateurs organisée à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'ONUDI, pour traiter de l'autonomisation des femmes. En outre, le Forum de l'énergie de Vienne a organisé, en mai 2017, deux tables rondes sur la problématique hommes-femmes et la transition énergétique mondiale, et deux manifestations destinées à mettre en relation des expertes et des professionnelles de ce domaine. Par ailleurs, le vingt et unième Forum économique international de Saint-Pétersbourg a été l'occasion de mettre en lumière l'aide apportée par l'ONUDI à des dirigeantes d'entreprises d'Europe et des pays arabes. Enfin, dans les allocutions qu'ils ont prononcées à l'occasion du douzième North Atlantic Seafood Forum et de l'examen mondial 2017 de l'initiative Aide pour le commerce, le Directeur général de l'ONUDI et son adjoint ont mis l'accent sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans certains secteurs.

9. Consciente qu'il est important de promouvoir des partenariats multipartites pour faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, l'ONUDI s'est associée à une équipe de travail pilote pour aider à adapter au Programme 2030 la version 2.0 du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. L'Organisation est aussi membre du groupe de travail chargé, dans le cadre du Plan d'action 2.0, de trouver des méthodes permettant de regrouper les résultats de l'ensemble du système. Les conclusions de l'équipe de travail pilote ont été présentées lors de la réunion annuelle de 2016 consacrée au Plan d'action, que l'ONUDI a coorganisée à Vienne. Par ailleurs, l'Organisation a participé à l'examen, mené par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, de six objectifs, dont l'objectif 5 sur l'égalité des sexes. L'ONUDI est membre de l'équipe spéciale du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes chargée des achats, ainsi que du partenariat du Fonds pour l'environnement mondial consacré à l'égalité des sexes, et dernièrement, elle a aidé l'Équipe spéciale interorganisations pour l'autonomisation économique des femmes des zones rurales dans les préparatifs de la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme. Elle a aussi resserré ses liens de coopération avec la société civile et d'autres parties intéressées, comme le réseau civil OPORA.

II. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités organisationnelles

Parité des sexes

10. L'ONUDI fait des progrès dans le sens de la parité des sexes. Depuis la restructuration de ses bureaux extérieurs, 9 des 13 personnes recrutées sur le plan national pour la représenter dans le pays sont des femmes. Après avoir nommé une femme à un poste D-2, l'Organisation s'apprête à engager plus de femmes pour occuper des postes de responsabilité au Siège. Pour continuer à améliorer la représentation des femmes à l'ONUDI, le Directeur général s'est engagé à élaborer et à appliquer, d'ici à 2018, une stratégie assortie d'objectifs concrets et de mesures ciblées destinées à atteindre la parité des sexes. Pour accélérer les progrès dans ce sens, deux manifestations coorganisées avec d'autres organismes des Nations Unies sis à Vienne ont été l'occasion, pour des membres du personnel forts de leur ancienneté et de leur expérience, de faire bénéficier de nombreuses femmes – fonctionnaires, consultantes ou stagiaires – de leurs témoignages et de leurs conseils, dans le cadre d'échanges chronométrés.

Culture d'égalité des sexes

11. En décembre 2016, l'ONUDI a adopté une politique d'interdiction, de prévention et de cessation du harcèlement, y compris du harcèlement sexuel, de la discrimination et de l'abus d'autorité (DGB/2016/13), posant ainsi les bases d'une culture institutionnelle constructive, bienveillante et non discriminatoire. Parmi les autres mesures prises pour mettre en place une culture d'égalité des sexes à l'échelle de l'Organisation, on peut citer un atelier organisé pour sensibiliser aux préjugés inconscients et dangereux et faire connaître des méthodes destinées à combattre les automatismes mentaux, ou encore des outils de communication interne tels que la lettre d'information sur l'égalité des sexes et les débats autour d'un casse-croûte. Ces activités ont été complétées par des manifestations organisées à l'occasion de la Journée internationale de la femme, autour du thème "Sustainable leadership: Women in business" (sur les femmes à la tête d'entreprises viables sur le plan environnemental), en 2016, et "From smart economics to smart workplaces" (sur les avantages pour l'entreprise de la mixité des effectifs), en 2017.

Responsabilité

12. Au sein du Département de la gestion des ressources humaines, qui relève du Cabinet du Directeur général, le Bureau de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes suit les progrès accomplis dans l'application de la stratégie sur la parité des sexes, en étroite concertation avec le réseau des points de contact pour les questions d'égalité des sexes, et en rend compte au Comité directeur chargé de l'institutionnalisation de ces questions. Il permet ainsi que se développe, à l'échelle de l'Organisation, une volonté de participation active à la promotion de l'égalité des sexes et un esprit de responsabilité collective à cet égard.

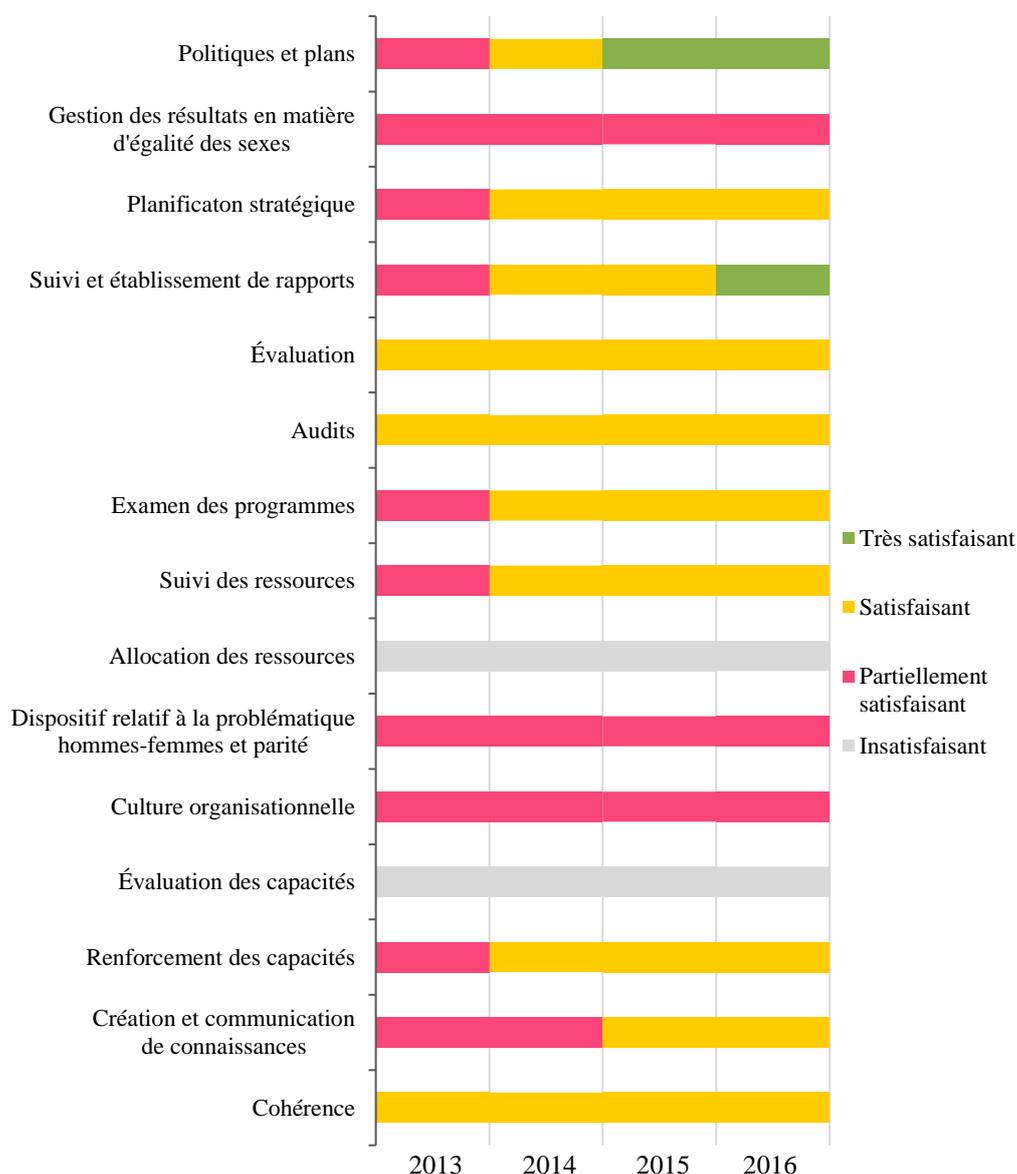
13. Soucieuse de faire encore mieux connaître la problématique hommes-femmes au sein de l'Organisation, l'ONUDI a lancé, en collaboration avec ONU-Femmes, un programme de formation en ligne sur l'égalité des sexes et le développement industriel inclusif et durable, dans le cadre du cours en ligne "I Know Gender". Dans le cadre du programme d'orientation de l'Organisation, un atelier de formation à l'institutionnalisation des questions d'égalité des sexes a été organisé à l'intention des représentants de l'ONUDI fraîchement recrutés sur le plan national. L'ONUDI a également entrepris d'évaluer les capacités dont disposait, à l'échelle de l'Organisation, le personnel en poste au Siège, dans les régions et dans les pays chargé des questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

14. En juin 2017, l'ONUDI a participé au lancement, à Vienne, du réseau des Défenseurs internationaux de l'égalité des sexes. Le Directeur général, qui a promis de faire de l'Organisation la championne de l'égalité des sexes, s'est également engagé à aider le réseau à tenir son engagement de parité, en veillant à une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les débats d'experts et parmi les intervenants des manifestations consacrées au développement inclusif et durable. Un prix sera créé pour récompenser le personnel et les programmes de l'ONUDI qui auront apporté une contribution exceptionnelle à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

III. Résultats du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, par indicateur (2013-2016)

15. La stratégie sur l'égalité des sexes vise les mêmes résultats que le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le tableau suivant, établi à partir des rapports officiels sur l'exécution du Plan d'action, illustre les résultats obtenus par l'ONUDI au titre de chaque indicateur. Il ne montre pas les progrès que l'Organisation est tenue de faire en 2017 au titre des indicateurs suivants: gestion des résultats en matière d'égalité des sexes, planification

stratégique, allocation des ressources, culture organisationnelle et évaluation des capacités. Ces progrès seront consignés dans le prochain rapport sur l'exécution du Plan d'action, en janvier 2018.



IV. Et demain?

16. À l'avenir, l'ONUDI continuera à promouvoir sans relâche l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Elle fera en sorte que ces questions soient davantage prises en compte dans tous les projets de coopération technique et que les capacités nécessaires existent pour suivre les progrès accomplis en la matière et en rendre compte. Elle continuera aussi à mettre en place des partenariats multipartites avec d'autres organisations, y compris des programmes conjoints avec ONU-Femmes sur le terrain. À cette fin, la mobilisation de fonds restera sa priorité absolue.

V. Mesures à prendre par le Conseil

17. La Conférence est invitée à prendre note des informations contenues dans le présent document.